

DÉLIBÉRATION n° 2023/007

L'an deux mille vingt-trois et le 24 janvier 2023 à 20 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 18 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Marie-France RUFFAT, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Joël MANO, Philippe LACOSTE et Laurent LAGES.

Procurations : Robert MONZANI à Jean-Claude SUBIAS, Cindy SIBE à Bernard PLANO, Jacqueline ALFONZO à Marie-France RUFFAT, Ingrid ROUZAUD à Jean-Marie DA BENTA, Sylvie ORTEGA à Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES à Joël MANO et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE et Maurine FOSSAT.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Finances - Versement d'avances sur subventions aux budgets annexes

Monsieur le Maire rappelle que certains budgets annexes ont besoin de trésorerie avant le vote du budget. Pour assurer leur fonctionnement durant 4 mois, il convient de leur attribuer une avance sur subvention de la part du budget principal communal.

Les demandes sont les suivantes :

* CAISSE DES ECOLES	340 000 €
* CCAS	170 000 €
* SERVICE CULTUREL	10 000 €
*ASSAINISSEMENT	60 000 €

Monsieur le Maire demande de bien vouloir l'autoriser à satisfaire ces demandes d'avances sur subventions 2023.

Celles-ci seront déduites des subventions globales qui seront allouées pour l'année 2023 aux budgets annexes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

DECIDE

➤ d'approuver les demandes d'avances sur subventions 2023 telles que décrites ci-dessus.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 25 janvier 2023